

Ecole publique « Les marronniers »
4 rue A.Pasgrimaud
44170 LA GRIGONNAIS
Tel :02 40 51 30 43
Mail : ce.0440557s@ac-nantes.fr

PV Conseil d'école n°1 (04/11/2016)

Présents : Mmes Léon, Yvon, Gache, Gicquel, Langouët, Taché, Trémorin, Lizé-Dauvé enseignantes. Mmes Guittard, Letellier, Viaud, Merrant, Garnier, Bretéché et Mr Rochet, Cadorel, parents élus, Mme Bonnet, ATSEM. Mme Jamin, Mme Lepage et Mr Trivière, représentants de la municipalité, Mr Laurent, DDEN, Mme Marc, RASED, Mme Gibet, membres de l'amicale laïque.

Excusée : Mme Loarer, IEN

1 - Prerogatives du conseil d'école (Arrêté du 13/05/1985)

Le conseil d'école est composé : du directeur qui le préside, des enseignants rattachés à l'école, du maire et/ou d'un conseiller, des parents élus, d'un représentant de l'éducation nationale, des membres du RASED.

En plus, avec seulement une voix consultative, personnel périscolaire, assistantes sociales, ATSEM....

Le conseil d'école est constitué pour une année, il se réunit une fois par trimestre. Après le conseil, le directeur d'école dresse un PV qui sera affiché dans le panneau pour les parents d'élèves et mis en ligne sur le site de la Mairie.

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école, participe à l'élaboration du projet d'école et donne son avis sur les questions concernant la vie de l'école.

Il s'occupe des actions pédagogiques entreprises pour atteindre les objectifs nationaux, de l'utilisation des matériels alloués à l'école, des activités périscolaires, de la restauration scolaire.

2 - Résultats des élections :

Une liste : Nombre d'inscrits : 238

Nombre de votants : 121 soit 50,84% de taux de participation

Nombre de votes nuls/blancs : 13

Le taux de participation de l'an passé était de 56,03%

Donc sont élus (7 titulaires et 1 suppléant) : Mme Bretéché, Mme Guittard, Mrs Rochet et Cadorel, Mme Garnier, Mme Viaud, Mme Merrant et Mme Letellier. Les résultats ont été affichés à l'entrée de l'école et un mot a été mis dans les cahiers afin de donner le nom des personnes élues + noms de leurs enfants et la classe afin de permettre à tous d'entrer en contact avec elles.

Demande: Un parent n'est pas sur les listes.

Réponse: Concernant les élections, la personne ne s'est manifestée auprès de la directrice, qu'une fois les élections passées. La déclaration de candidature n'a pas été faite et les représentants de parents constitués en liste n'étaient pas au courant non plus. Il est nécessaire de se faire connaître auprès de la directrice ou auprès des parents souhaitant se présenter.

3 - Bilan de rentrée :

Effectif de rentrée : 178 élèves

Répartition des élèves :

Classe	Effectif par niveau	Effectif total	Enseignants
TPS PS MS	2/17/8	27	Anne Léon et Catherine Lizé-Dauvé (Jeudi) + Patricia Pinel (ATSEM)
MS GS	18/8	26	Emmanuelle Yvon + Séverine Guillet (ATSEM)
GS CP	13/13	26	Nathalie Gache + Laura Bonnet (ATSEM)
CP CE1	12/13	25	Julie Gicquel et Catherine Lizé-Dauvé (Vendredi)
CE1 CE2	16/9	25	Florence Langouët
CE2 CM1	16/9	25	Maud Taché
CM1 CM2	10/14	24	Tiphaine Trémorin et Catherine Lizé-Dauvé (Mardi)
TOTAL	178 élèves	178 élèves	

En plus, 3 AESH pour des élèves en situation de handicap

1 EVSD pour une aide à la direction et une aide éducative. (20 h/semaine lundi, mardi, jeudi et vendredi)

4 - Proposition et vote du règlement intérieur :

Le règlement de l'école est indexé sur le règlement départemental.

Deux changements sont apportés : au niveau des horaires et ajout au niveau des absences à caractère exceptionnel prévues. Lecture et vote à l'unanimité pour l'approbation du règlement. Il sera remis aux familles pour lecture et signature.

5 - Organisation des APC

Les APC (Activités Pédagogiques Complémentaires) peuvent répondre à plusieurs objectifs. Celui choisi par les enseignants est de répondre aux besoins et aux difficultés des élèves. Chaque enseignant prend un groupe d'élèves le jeudi de 16h00 à 17h00 afin de travailler des compétences ciblées en amont comme posant des difficultés.

Question : La participation aux APC est-elle majoritaire ou beaucoup de refus des parents ?

Réponse : La majorité des parents acceptent la proposition. Les quelques refus correspondent à la présence d'activités sportives et au car qui passe avant les APC.

6 - Fonctionnement du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) : Intervention de Mme Marc (psychologue scolaire)

Structure de l'Éducation Nationale avec 3 aides : Aide pédagogique, rééducative ou psychologique (Maîtres E, G et psychologue scolaire). 2 postes sont pourvus sur l'antenne de Nozay. Le RASED a en charge 11 écoles sur 9 communes. Les interventions se font sur le temps scolaire soit pour une prise en charge individuelle ou en petits groupes. Le but étant d'aider les élèves sur le plan des apprentissages ou sur le plan comportemental afin de mettre l'élève dans une dynamique positive lors des retours en classe. Les aides peuvent aussi être indirectes ou d'orientation vers des professionnels adaptés. La psychologue scolaire intervient également pour les enfants en situation de handicap pour faire le lien avec la MDPH. Nécessité d'avoir une entente entre les parents, les enseignants et les membres du réseau. Les parents peuvent contacter le RASED directement s'ils le souhaitent, les coordonnées sont affichées à l'école.

Question : Toutes les demandes sont-elles prises en charge ?

Réponse : Non, car surcharges de demande. Le RASED procède alors par urgence. D'autant, que le RASED est incomplet. La prévention est impactée par le nombre important des demandes.

7 - Projets pédagogiques :

Projet d'école : Continuité du projet d'école mis en place l'année scolaire passée. Lecture du bilan intermédiaire. Ce bilan reprend les orientations et les compétences associées et il fait le point sur les actions mises en place et les axes de progrès ou d'approfondissement.

Projets des classes :

Toutes les classes bénéficient d'un partenariat avec la bibliothèque municipale.

Un thème commun aux 7 classes a été retenu « Entre Ville et campagne », il sera décliné autour de différents domaines (littérature de jeunesse, arts plastiques, univers sonores, sciences...).

Toutes les classes, comme chaque année, effectuent des exercices incendie.

Les élèves vont aussi faire des exercices rattachés au PPMS (Plan Prévention et Mise en sûreté). Ce PPMS va être rédigé durant les mois à venir. Les parents seront informés de sa mise en place et des exercices effectués.

Liaison école-collège : Comme tous les ans, les CM2 iront visiter le collège Jean Mermoz de Nozay (la date n'est pas encore fixée, c'est souvent en février/mars).

Depuis cette année, les CM1/CM2 et 6ème font partie du même cycle d'apprentissages, le cycle 3, appelé encore "cycle de consolidation". Nous sommes donc amenés à travailler plus avec nos collègues du collège (trois conseils de cycle sont prévus cette année entre les professeurs des écoles et les professeurs de collège. Le premier se déroulera le 14/11).

Depuis quelques années, nous travaillons déjà avec eux autour de projets (projet d'écriture et de lecture l'an dernier autour des fables, pièces de théâtre les années précédentes).

Nous sommes en lien avec une professeure de français avec laquelle nous allons entamer un projet d'écriture.

Projet « Musique et danse » : Les élèves de CE2, CM1 et CM2 participent au projet Musique et Danse en Loire-Atlantique (MDLA) depuis le 17 octobre jusqu'au 2 février. Une intervenante, Mme FILLoux Peggy, vient dans l'école, une fois par semaine. Les séances se déroulent dans la salle de motricité.

Les élèves vont créer à l'aide de l'intervenante des danses autour du thème « de la campagne à la ville ». Ce projet leur permet d'exprimer des intentions et des émotions par leur corps.

Les élèves auront la chance d'assister à un concert d'une heure intitulé « A cordes et accordéon » le 19 janvier 2017 à 14h à l'espace Culturel Cap Nort de Nort-sur-Erdre.

Projet « Prix Lire ici et là » : Proposé par la BDLA, Bibliothèque de Loire-Atlantique, et financé par la mairie, le prix « Lire ici et là » propose aux classes accueillant des élèves de CE2 (Maud et Florence) de découvrir 5 livres au cours de l'année: un album, un conte, un roman, un recueil de poésies, une pièce de théâtre

En plus des séances à la bibliothèque, les élèves de CE2 pourront assister à un spectacle proposé par la compagnie « La Fidèle idée », spectacle de mise en voix des textes du prix.

Pour des questions d'organisation imposées par la BDLA, le nombre de spectateurs est limité. Pour l'école des marronniers, seul l'effectif d'une classe peut y participer. Nous avons donc fait le choix de proposer ce spectacle à tous les élèves de CE2. Un 2ème spectacle nous imposerait un déplacement à Tréffieux (problème du coût d'un car pour une seule classe).

Au printemps, les élèves voteront pour leur livre préféré. Le résultat sera ensuite transmis à la BDLA qui annoncera fin juin le titre du livre ayant remporté le plus de suffrages en Loire-Atlantique.

Projet Ponti : Dans le cadre des séances à la bibliothèque municipale, les classes de GS/CP et CP/CE1 vont travailler autour des albums d'un auteur-illustrateur de littérature de jeunesse, Claude Ponti.

A chaque séance, nous découvrirons un album que les élèves pourront continuer à découvrir en classe.

Depuis 2013 Claude Ponti réalise des installations artistiques végétales, entre autre au jardin des plantes de Nantes. Cette année l'exposition se nomme « le jardin kadupo ». Les enseignantes souhaiteraient clore cette année autour des albums de Ponti par une visite de ses œuvres à Nantes.

Cinéma : nous réitérons le projet Cin'école avec 3 séances de cinéma au Nozek. Auparavant, ce projet concernait l'ensemble de l'école. En adéquation avec les nouveaux programmes, notre volonté est d'offrir un parcours culturel diversifié aux élèves sur l'ensemble de l'école élémentaire.

Nous commencerons par un conte hivernal intitulé « Neige et les arbres magiques » pour 2 classes (Anne et Emmanuelle)

Projet Piscine: Tous les élèves du CP au CM1 vont aller à la piscine de Nozay cette année sur trois périodes, les jeudis après-midi. Les CE2-CM1 de septembre à décembre, les CP-CE1, les CP de Nathalie (les GS de Nathalie seront répartis dans les classes maternelles) et les CM1 de Tiphaine de janvier à mars, les CE1-CE2 de mars à juin. A chaque séance, nous avons besoin de parents accompagnateurs pour le trajet en car, le vestiaire et au bord du bassin ; mais aussi dans l'eau. Pour cela, les parents doivent passer un agrément (Nager une longueur de piscine de 25 m et aller chercher un petit objet au fond de l'eau) qui est valable 5 ans afin de valider leurs aptitudes dans l'eau. Chaque enseignante donnera un planning aux parents de sa classe pour que les parents qui souhaitent accompagner s'inscrivent. Sans parents dans l'eau comme au bord du bassin, les séances seront annulées.

Semaine de la maternelle (21 au 25 novembre) : Les élèves de la maternelle vont participer à la semaine académique qui a pour thème cette année « Histoire et comptine ». A cette occasion, les enfants vont étudier une histoire sur la préparation d'un petit-déjeuner ensuite tous les élèves avec l'aide des familles et des membres du club de l'amitié vont confectionner un véritable petit déjeuner équilibré, qu'ils pourront ensuite déguster le mardi accompagnés de tous les cuisiniers amateurs du lundi ainsi que les élus de la commune qui pourront se rendre disponible. Le jeudi, vendredi en fonction des parents bénévoles, ateliers autour d'histoires et de comptines.

8 - Budgets :

- OCCE : Avec le compte coopératif et la participation des parents, l'école adhère à l'OCCE. Cette association garantit le fonctionnement juridique et financier de l'école. Cette adhésion obligatoire nous permet d'adhérer à des projets coopératifs mais nous sert aussi d'assurance pour l'école. L'argent dont dispose l'école permet l'achat de séries de livres, matériel pédagogique, ingrédients pour les recettes, petit matériel de sciences, participation pour le cinéma.

- Parents : Les familles sont sollicitées financièrement pour les sorties effectuées sur le temps scolaire. Les familles sont aussi sollicitées de manière détournée via les projets divers (vente des gâteaux Bijou, photos de classe, bourse aux livres...)

- Amicale Laïque : Lors de l'assemblée générale, les membres de l'amicale ont réitéré leur soutien financier aux classes de l'école. Une demande a été faite lors de l'AG pour le financement des transports pour aller à Nantes.

+ Partenariat avec la FAL pour le Ciné-Débat.

Un dossier avait été rédigé conjointement par la directrice et l'amicale laïque pour une demande de subvention auprès de la FAL pour du matériel de motricité. La demande a abouti à hauteur de 200 euros. Les enseignantes de maternelle sont dans l'attente de recevoir ce matériel. (Besoins remontés au 2^{ème} trimestre 2016).

- Municipalité : La municipalité investit à hauteur de 50 euros par élève pour le fonctionnement. Néanmoins, des demandes vont être formulées au niveau « Investissement » afin de créer un parc informatique, avoir deux vidéos projecteurs et leurs écrans (cycles 2 et 3) et de nouvelles chaises pour remplacer les plus vétustes. Au niveau des investissements en cycle 1, ils ont été réalisés en 2016 en partenariat avec la municipalité, l'amicale laïque et les parents élus. Cela a permis l'achat de mobilier, de matériel de motricité et de matériel de cour et des chaises.

9 - Questions diverses :

Demande: Suite aux changements d'horaires : Est-ce que la nouvelle organisation est en adéquation avec le développement de l'enfant ?

Réponse: Les élèves ont plus de temps pour manger. Par contre, le retour à 13h35 pour les enfants qui reviennent à l'école et dorment est trop tard pour certains. D'autre part, les élèves du premier service (les plus jeunes de l'école) doivent attendre debout dans la cantine plusieurs minutes que les ATSEM reviennent de leur pause déjeuner. C'est un moment stressant pour certains et générateur d'énervement. Il est nécessaire de trouver une solution pour améliorer cette situation même si ce n'est que quelques minutes.

Demande: Les enfants perturbateurs, que faire quand ils dérangent au quotidien leurs camarades de classe ?

Réponse: Une fiche de liaison a été mise en place ainsi qu'une échelle de sanctions. L'ensemble des situations difficiles à gérer au quotidien sont étudiées en conseil des maîtres.